Image not found or type unknown

Arret maladie ou accident du travail ou accident professionnel

Par **NIKY**, le **19/12/2011** à **19:38**

Je titulaire de la fonction publique territorial du Conseil Général,
je travail pour des établissements d'enseignement comme responsable de cuisine.

Une nouvelle Gestionnaire a pris ses fonctions de septembre 2011.
Ce disant juriste de métier, disant qu'elle avait tout les droits.

Depuis Avril 2011, je prépare pratiquement seul 480 repas/Midi.
Je fait une demande de personnel, pour m'aider au Conseil Général, aucune réponse.
J'ai repris mon poste fin Aôut, et toujours pas de collègue.
10 jours aprés la rentrée, j'étais déjà fatiqué. Le médecin m'a mis en arrêt maladie pour asthénis.
J'ai repris le travail le 17/10,à 6H30 et dés 8h30, je suis convoqué au bureau, avec la Gestionnaire et le Principal du Collège. Tout de suite, je suis agressé en Paroles. La gestionnaire commence à crier, à hurler sur moi, que mon organisation est mauvaise, Pendant 3/4 d'heures.
Je reprends mon travail avec la boule à la gorge, jusqu'à 16h40, ensuite, je vais revoir la gestionnaire, pour lui demander, pourquoi, elle me parle en criant. Elle ne veut rien savoir. Je rentre chez moi effrondré, ma femme me conduit le lendemain, chez le médecin, je déprime, il me remet en arrêt maladie, pour dépression. le Vendredi 21 octobre, ma femme fait des courses, et je prends des cachets.D'urgence, je me suis trouvé à l'hôpital.
Ma femme a tout de suite téléphonné, à la gestionnaire, a savoir ce qui s'est passé? et aussi, en disant que je voulais me suicider, mais, elle ne voulait rien savoir. Elle disait qu'elle n'avait pas le temps d'écouter ma femme!!!
Ma femme aussi prévenue le Conseil Général, l'employeur. Elle a fait du courrier, aucune réponse.
De nouveau le 1 Novembre, elle refait du courrier en recommandé, pourquoi ce silence, avec attestation de l'hôpital pendant 4 jours et déclaration d'accident causé par un tiers. Ma femme à envoyé aussi cette déclaration d'accident causé par un tiers, à la sécurité sociale maladie.
Un inspecteur de la ccam est venu, me questionner.
Quelque jours aprés la secretaire du Responsable ressource Humaines du Conseil Général, téléphone. Elle propose, de mettre cette situation en Accident du travail ou Accident Professionnel.
Je ne comprends pas cette différence, elle confirme que le salaire, ne bougera pas. Aussi, que je devais passer par la commission de réforme Départementale qui donne son avis.
Je suis convoqué, le 21 Décembre, par le médecin du travail, qui travail pour le Conseil Général.
Que me conseiller vous?

Par **P.M.**, le **19/12/2011** à **23:45**

Bonjour,
La délai est court maintenant mais je vous conseillerais de vous rapprocher des représentanats du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la branche d'activité...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés